

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2020

Délibération n°2020-23 portant sur les droits d'inscription

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription des étudiants étrangers suivant une formation dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur (ESRS1906922A) ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;
- Vu** les délibérations du conseil d'administration de l'ENS n°2019-30, 2019-31 et 2019-32 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration renouvelle le dispositif institué le 18 oct. 2019 par ses délibérations n°2019-30, 2019-31 et 2019-32, jusqu'à l'entrée en vigueur de dispositions législatives ou réglementaires contraires. À ce titre :

- il approuve les critères présentés selon lesquels les usagers peuvent bénéficier d'une exonération totale ou partielle des droits d'inscription pour 2020-2021 ;
- il approuve la procédure d'exonération de paiement des droits d'inscription à l'ENS ;
- il fixe à 34 € la part des droits d'inscription affectée au service commun de la documentation.

Nombre de membres en exercice : 26

Présents : 14

Procurations : 9

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention(s) : 0



Fait à Paris, le 9 juillet 2020

Le Président du conseil d'administration

François HARTOG

Mise en ligne le : 10 juillet 2020